

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FCP KIWI (FR0007040126)

FIA soumis au droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe BPCE

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FIA, s'appuie sur une répartition active d'actifs à moyen terme en fonction de différents niveaux de risque. Ce fonds recherche de la performance sur les marchés actions et/ou sur les marchés de taux sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. La gestion du FIA est totalement discrétionnaire et permet de moduler son exposition aux différents marchés en fonction de l'analyse macro-économique que fait le gestionnaire.

Le FIA est investi sur des instruments financiers français ou étrangers de la zone euro et hors zone euro, majoritairement des pays de l'OCDE.

Le FIA sera exposé au marché des taux entre 20% et 90% de l'actif net, via des titres en direct et/ou via des OPCVM et des FIA.

Les investissements en direct seront effectués sur des titres de créances émis par des entités publiques et/ou privées, à taux fixes ou à taux variables, français et/ou internationaux :

- dans la limite de 30% de l'actif, émis par des états, d'une durée maximum de 30 ans et centré sur la zone Euro et sur les Etats-Unis,
- dans la limite de 50% de l'actif, d'émetteurs privés et d'une durée maximum de 10 ans.

Les titres d'émetteurs privés seront notés au minimum BBB- par les agences Standard and Poor's ou Fitch, ou Baa3 par l'agence Moody's ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Les investissements en OPCVM et FIA obligataires seront effectués sur des OPC investis en titre libellés en euro ou en devises étrangères, de toutes notations. L'investissement dans des OPC comprenant des investissements « High Yield », dits spéculatifs, ainsi que les investissements en obligations convertibles sont autorisés.

L'exposition au marché monétaire sera effectuée via des OPCVM et FIA monétaires avec un investissement indirect maximum de 10% en produits de titrisation.

Le FIA sera exposé au marché actions, entre 0 % et 70 % de l'actif net, via des titres en direct et/ou via des OPCVM et des FIA, de la zone euro ou internationales. L'exposition aux actions de petites capitalisations, sera limitée à 25 % de l'actif net.

Le FIA peut investir dans des titres des pays émergents dans la limite de 25 % de l'actif net via des OPCVM et des FIA et dans la limite de 10%, dans des fonds de gestion alternative.

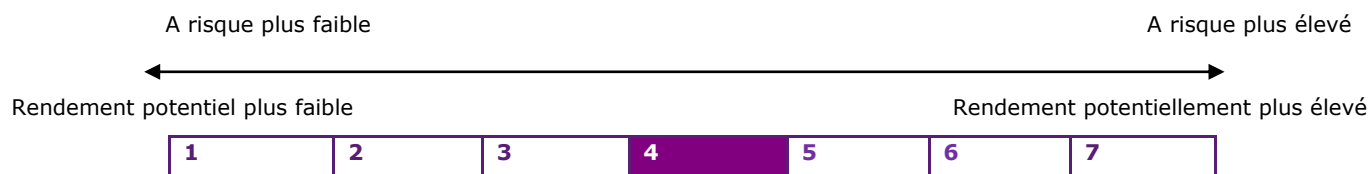
L'exposition au risque de change est limitée à 50% de l'actif net.

Le fonds peut intervenir dans la limite de 100% de l'actif net, sur des contrats financiers (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers, ou de gré à gré dans un but de couverture des risques action, de taux et de change.

Les demandes de rachat sont reçues le jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 12 heures 30, et seront exécutées sur la base de la valeur liquidative hebdomadaire du lundi (J) (valeur liquidative inconnue).

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans. Le FIA capitalise son revenu distribuable.

### Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition du FIA au marché des produits de taux et, au marché actions.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.

La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque du FIA est justifié par le risque de baisse de la valeur (i) et des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts (ii) et dans une moindre mesure des actions sous-jacentes

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, le FIA est soumis aux risques de crédit. Le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

<b>Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement</b>	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas vous pourrez payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

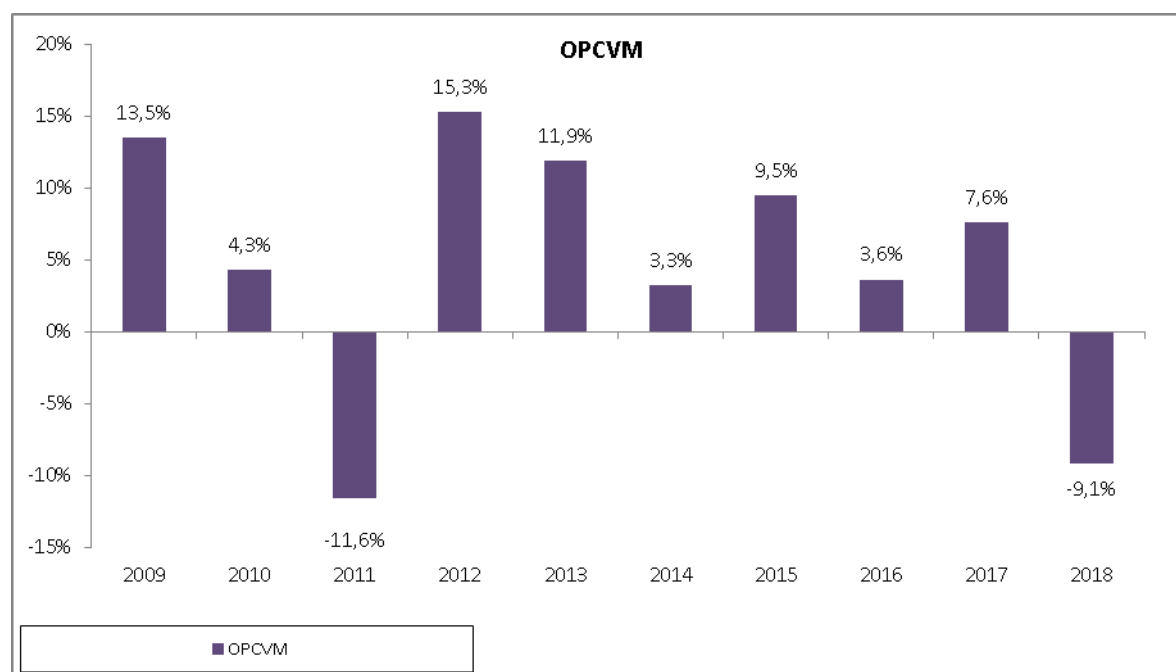
<b>Frais prélevés par le fonds sur une année*</b>	
Frais courants	1,28%
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances*</b>	
Commission de performance	NEANT

\* ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique Frais du prospectus du FIA disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

### **Performances passées du FCP KIWI**



Afin de ne pas induire en erreur l'investisseur sur les performances passées de son investissement, nous attirons votre attention sur le fait que l'univers de gestion de ce fonds a été profondément modifié à compter du 6 janvier 2006 puis à compter du 26/08/2009. Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le FIA a été créé le 10 janvier 2000. Les performances passées ont été évaluées en euro.

### **Informations pratiques :**

**Dépositaire: Caceis Bank.** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre 75 002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière. La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Le FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 Février 2019.